

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA – Troisième session**

Rome, 5-7 juillet 2005

**ALLOCUTION DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT BÅGE  
À L'ISSUE DE LA TROISIÈME SESSION DE LA CONSULTATION  
SUR LA SEPTIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA**

Mesdames et messieurs les délégués,

Je voudrais maintenant résumer la teneur de nos débats de ces trois derniers jours, qui ont été constamment intéressants et fructueux.

Mais permettez-moi tout d'abord de redire notre indignation unanime face aux tragiques événements survenus aujourd'hui à Londres. Les délégations ont présenté leurs condoléances attristées aux victimes, à leurs familles et au Gouvernement britannique.

La session a débuté avec un séminaire sur le cadre de la gestion de bilan et l'examen d'une proposition de révision de la définition des ressources engageables qui permettrait d'utiliser plus efficacement les ressources financières du FIDA au service du développement. Nous avons entendu un exposé détaillé sur les différents aspects de la question: examen comparatif de la définition actuelle et de la formule proposée, évolution historique des flux financiers du FIDA, présentation de divers scénarios financiers, indicateurs de santé financière, comparaison avec les institutions financières internationales. Les délégués se sont largement ralliés au principe de l'utilisation optimale des ressources financières du FIDA. La décision finale sur la définition des ressources engageables figurera sans doute dans le rapport de la Consultation, et il est prévu d'élaborer une politique en matière de liquidités pour le Fonds dans la période couverte par la septième reconstitution.

Les délégations ont entendu des exposés détaillés sur deux rapports connexes concernant respectivement le rôle et la focalisation du FIDA en matière de réduction de la pauvreté rurale (document REPL.VII/3/R.2), et la structure générale et les composantes du modèle opérationnel du FIDA (document REPL.VII/3/R.3). Ces documents font suite aux recommandations de l'évaluation externe indépendante du FIDA, aux réponses apportées par la direction et au rapport *La voie de l'avenir*. Les délégués les ont trouvés clairs et bien présentés.

Le premier rapport indique le rôle et les spécificités du FIDA dans l'action menée pour permettre aux ruraux pauvres d'augmenter leur productivité, leurs revenus et leur sécurité alimentaire. Les délégations ont soutenu l'approche participative d'initiative populaire adoptée par le Fonds en matière de développement, le principe de la collaboration étroite avec les organisations des pauvres, l'accent mis sur la prise de risque, l'innovation, la formation de partenariats pour transposer les réussites à plus grande échelle. L'intéressant débat qui s'est ensuivi a fait ressortir la nécessité d'expliquer plus clairement l'avantage comparatif du FIDA et de définir plus précisément le groupe cible à partir de l'indicateur reconnu de la pauvreté, à savoir un dollar par jour, mais en tenant compte des particularités locales. Le FIDA a été encouragé à reproduire ses réussites et ses meilleures réalisations à plus grande échelle à travers une gestion des connaissances plus efficace et des concertations stratégiques au niveau local, national et international, et cela en amont et en aval des projets. À l'issue du débat, il a été décidé que les questions relatives au rôle et à l'action spécifique du FIDA figureraient dans le projet de rapport de la Consultation qui sera présenté à la session d'octobre.

La structure générale et les composantes du *modèle opérationnel* traduisent la volonté d'obtenir des résultats mesurables et un impact durable sur le groupe cible, avec des projets pilotés par les pays eux-mêmes et dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres dispositifs stratégiques. Ce schéma permettra d'élaborer un *plan d'action* où il sera tenu compte des observations de la Consultation. Les délégations ont souligné que, bien qu'encore à l'état d'ébauche, le *modèle opérationnel* contenait déjà un certain nombre d'innovations importantes, dont l'approche-programme par pays. Elles ont demandé qu'il soit étoffé par des précisions supplémentaires sur l'assurance-qualité, les indicateurs de mesure, l'articulation avec la politique en matière de ressources humaines. Elles ont ensuite abordé la question du renforcement de la présence du FIDA dans les pays et de la supervision directe, jugée primordiale pour mettre en œuvre les nouvelles modalités. Il conviendra de statuer sur ces questions à la lumière du bilan du programme-pilote relatif à la présence sur le terrain et de l'évaluation des essais de supervision directe. Le *plan d'action* devrait normalement être assorti d'échéances et de prévisions de coûts, d'indicateurs précis, de responsabilités clairement définies quant aux résultats, à l'efficacité, aux produits et réalisations.

Un certain nombre de délégués ont toutefois estimé qu'il était peut-être trop ambitieux d'espérer mettre en œuvre un *modèle opérationnel* de cette envergure dans la période de la septième reconstitution, et qu'il valait mieux procéder progressivement à partir d'une évaluation réaliste des coûts et des ressources requises, et en recherchant les sources d'économie potentielles pour assurer le financement.

La composition géographique et sexuée du personnel du FIDA et le programme des cadres associés (document REPL.VII/3/R.4) ont été examinés et débattus. Les délégués ont félicité le Fonds des efforts qu'il accomplit pour équilibrer les effectifs masculin et féminin au sein de son personnel. Ils ont fait observer que la proportion de ressortissants de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/pays non-OCDE était plus équilibrée que dans les autres organisations ayant leur siège à Rome. Ils ont néanmoins souscrit à la politique de recrutement volontariste mise en œuvre par le FIDA pour faire mieux encore. Ils ont noté un déséquilibre flagrant dans le programme des cadres associés, composé presque exclusivement des ressortissants de pays membres de l'OCDE, qui financent leur participation. De l'avis général, il convient de remédier à cet état de choses, soit en supprimant le programme, soit en le réformant pour que le FIDA puisse recruter de jeunes diplômés originaires de pays membres et non membres de

l'OCDE. Certains délégués ont appelé de leurs vœux un programme entièrement différent pour recruter des jeunes diplômés ayant les qualifications requises par l'institution, à savoir un programme transparent de recrutement par concours, ouvert à tous les États membres et financé sur le budget ordinaire. Il y a eu des divergences de vues quant aux modalités, à l'envergure, à l'intitulé et surtout au financement de ce programme revu et corrigé. Une proposition concrète et concise tenant compte de vos observations, préoccupations et recommandations sera présentée à la session d'octobre, en même temps que le projet de calendrier de mise en œuvre des principaux volets de la réforme des ressources humaines.

La session portait également sur la question du poids de la dette et sur les dons (document REPL.VII/3/R.5). Les délégués ont salué la clarté du rapport et des informations sur les initiatives de l'Association internationale de développement, du Fonds asiatique de développement et du Fonds africain de développement dans ce domaine. Ils ont fait un certain nombre d'observations précieuses sur les incidences de l'adoption de ce genre d'approche par le FIDA, en termes de faisabilité et d'avantages. Nous les utiliserons pour établir un document sur la question pour la session d'octobre.

Comme l'ont demandé certaines délégations, le FIDA poursuit ses efforts pour avoir accès aux ressources de base du Fonds d'affectation spéciale pour les pays pauvres très endettés (PPTE) géré par la Banque mondiale. Ce point sera débattu, et nous l'espérons réglé, lors de la réunion technique PPTE de cet automne. Nous comptons sur le soutien de tous les États membres dans notre entreprise, dont nous rendrons compte à la prochaine session de la Consultation.

Suite à un accord entre les trois listes, la question des droits de vote des États membres et de la composition du Conseil d'administration (document REPL.VII/3/R.6) a été débattue lors d'une réunion commune des trois listes, présidée par le coordonnateur de la liste A. Les listes B et C ont présenté leur proposition de révision du système de vote et d'élargissement du Conseil d'administration. La discussion qui a suivi a permis d'en préciser les détails, les incidences et la justification. Certains délégués de la liste A ont fait part de leurs réactions, mais à titre strictement personnel, puisqu'ils devront demander des instructions à leur capitale pour prendre position officiellement. Il a été décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour de la session de Doha, accompagnée de la même note que pour la présente session. Les listes B et C souhaitaient recevoir les observations de la liste A dès que possible, de préférence avant la session de Doha.

Les délégations ont examiné le projet de rapport de la Consultation (document REPL.VII/3/R.7). Elles ont fait d'utiles observations dont il sera tenu compte dans le projet révisé qui sera présenté à la session d'octobre.

Nous avons par ailleurs entendu le délégué du Qatar, qui a confirmé que son gouvernement se préparait à recevoir la quatrième session de la Consultation en octobre 2005. Les délégations ont accueilli cette offre avec gratitude et ont remercié le gouvernement qatarien du travail qu'il accomplit pour assurer la réussite de cette rencontre, en notant que le Qatar fournira un appui logistique et assumera les frais de secrétariat liés à la tenue d'une session hors siège. Les délégués ont soulevé la question du coût de la participation à la session de Doha. Le représentant du Qatar a répondu qu'il étudierait des solutions susceptibles de réduire les frais d'hébergement de tous les participants et la possibilité de prendre intégralement en charge les dépenses des délégués des pays en développement. Nous comptons sur les autorités qatariennes pour nous donner d'ici trois semaines des indications plus précises sur les dispositions prévues afin que nous puissions régler les derniers détails de la session d'octobre.

Comme vous le savez, le premier point inscrit à l'ordre du jour de la session de Doha sera le niveau de la reconstitution. Cette question est évidemment au cœur des travaux de la Consultation. Vous vous rappelez que le niveau de la septième reconstitution a été fixé à 800 millions de USD. À ce propos,

j'invite les États membres à prendre les dispositions voulues pour annoncer leur contribution à la septième reconstitution lors de la session de Doha, afin que la Consultation puisse s'achever comme prévu d'ici décembre 2005.

Permettez-moi pour conclure de vous remercier de votre participation active aux travaux de la Consultation. Mes remerciements s'adressent également aux cadres et au personnel du FIDA, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer et organiser cette session.

Je vous souhaite un bon voyage de retour.

